

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2015

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 15 - Conseillers votants : 15

L'an deux mil quinze le 10 décembre, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HOEB-PÉLISSIÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2015.

Présents: Mme HOEB-PÉLISSIÉ Josiane, Mme LACAM Martine, M.GAJDOWSKI Alain, M.HAMON Jean-Pierre, M.FESSOU Jean-Pierre, Mme CABROL Séverine, Mme FROMENT Aurélie, M.OLIÉ Erick, Mme GUIRAL-BRAS Arlette, M.ANDRIEU Francis, M.REY Loïc, M.FRAYSSE Florent, Mme LE BRIS Monique, Mme MASSABIE Solange, M.WILLANUEVA Maurice.

Absents excusés : néant

Absents non excusés : néant

Secrétaire de séance : M. OLIÉ Erick

Fonds de concours à CCP2L pour la salle culturelle Il a été fixé à 40 000 €, déduction faite de l'emprunt contracté par la CCP2L, des subventions et de la récupération du FCTVA par la Communauté de Communes.

Mise à disposition de la salle culturelle à la CCP2L La salle culturelle est une salle de territoire et la CCP2L a la compétence culture. Etant propriétaire des bâtiments, nous devons la mettre à disposition de la Communauté de Communes. Ce transfert comprend la résiliation par la commune de tous les contrats et conventions en cours. La date d'effet est fixée au 20 décembre 2015.

Participation au fonctionnement de la salle culturelle La gestion et le fonctionnement de la salle seront sous la responsabilité de la CCP2L à compter du 20 décembre 2015. La CCP2L ayant contracté un emprunt de 150 000 € sur 15 ans pour le financement de la salle, en compensation, nous participerons au fonctionnement de la salle à hauteur de 12 000 € par an pendant 15 ans.

Convention de prestation de services La gestion de la salle est déléguée à la commune qui assurera la gestion administrative, la maintenance et l'entretien des biens communautaires situés à Limogne. En contrepartie, la CCP2L remboursera à la commune ces prestations.

Décisions modificatives

DM 16 Aménagement Espaces publics : 6 800 € rajoutés afin de régler les travaux de raccordement du parking d'un montant de 10 970 € HT, soit 13 164 € TTC.

Convention avec le Syndicat du Bournac afin qu'il reprenne en biens propres les travaux, la compétence lui étant déléguée, et indemnise la commune pour le coût hors taxe, soit 10 970 €.

Chauffage église Le chauffage de l'église doit être remplacé pour cause de vétusté. Le Groupement du Secteur Paroissial de Limogne en Quercy participera à hauteur de la part qui restera à charge de la commune, récupération de TVA déduite. Une opération est ouverte pour 15 000 €.

Assainissement gendarmerie L'entreprise ANDRIEUX a été retenue pour la réfection de l'assainissement de la gendarmerie. Un virement de crédits de 3 500 € est nécessaire sur l'opération en cours.

La séance est levée à 22h.

Fait à Limogne en Quercy, le 11 décembre 2015

Le Maire, Josiane HOEB-PÉLISSIÉ,